



FPE - CIGA

Fédération Patronale
et Économique



N°69
FÉVRIER 2024

INTERFACE

Journal de la Fédération Patronale et Économique

LAPOSTE

CH - 1630 Bulle

P.P.

L'INTERVIEW

PHILIPPE FLEURY
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FER GENÈVE

Philippe Fleury a succédé cette année à Blaise Matthey en tant que directeur général de la FER Genève ainsi que secrétaire général de la FER (Fédération des Entreprises Romandes), la faïtière dont fait partie la FPE-CIGA. Pour Interface, il a répondu à quelques questions sur sa vision du futur des entreprises et de la FER.

Interface : Pouvez-vous présenter votre parcours professionnel en quelques mots ?

Philippe Fleury : J'ai fait un double master en lettres et en droit avant de devenir avocat au barreau de Genève en 2002. Après un début de carrière comme avocat stagiaire, j'ai poursuivi mes activités au Département fédéral des finances, puis chez KPMG, comme chef du bureau Genève. Je suis également colonel à l'armée, à la tête de l'Etat-major en charge de la protection militaire de l'aéroport de Genève.

Qu'est-ce qui vous a motivé à reprendre ce poste au sein de la FER ?

J'ai toujours été proche des entreprises et de celles et ceux qui les dirigent. Les représenter et les défendre aux niveaux genevois et romand est une profonde source de motivation et de satisfaction. Les valeurs que porte la Fédération – responsabilité, liberté, solidarité, équité et bonne foi – correspondent aux miennes, tout comme ses missions. Au-delà de la défense des intérêts

de l'économie, la mise à disposition et le développement de services, la réflexion autour de l'évolution de la société et la mise en relation sont des défis passionnants.

Quels défis vous attendent dans cette fonction ?

Le défi est de traduire les attentes de nos membres et clients dans des services ou des prestations concrets. Grâce à des enquêtes que nous menons à intervalles réguliers, nous les connaissons. Tous ces développements ne sont possibles qu'avec l'aide de nos collaboratrices et collaborateurs. Je me suis posé donc 2 défis : développer de nouveaux services concrets pour nos membres, pour répondre à leurs plus grandes préoccupations d'une part ; intensifier la communication interne et travailler sur notre marque employeur pour attirer les meilleurs talents et fidéliser les personnes en place d'autre part.

Et quels sont ceux auxquels les entreprises devront faire face ces prochaines années ?

Ils sont liés aux défis environnementaux et digitaux. Nous travaillons d'ailleurs à une offre de services dans ces domaines pour accompagner et soutenir les entreprises dans ces transitions. Le défi démographique, avec une population vieillissante et un manque de jeunes entrant sur le marché du travail est également très présent, non seulement pour nos membres en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, mais aussi pour nos institutions d'assurances sociales, directement concernées par ces questions. Enfin, les conditions cadre que sont la fiscalité, tant au niveau suisse qu'au niveau de l'OCDE, les relations entre la Suisse et l'Union européenne, les tensions sur le marché de l'énergie et les incertitudes géopolitiques, restent des sujets brûlants.

Avez-vous des projets, des ambitions, pour le futur de la FER et de ses membres ?

Je suis au service de la communauté FER, de celles et de ceux qui la composent. Cela se traduit par une organisation proche du terrain, proche des entrepreneuses et entrepreneurs. La FER deviendra encore davantage une organisation qui soutient, défend et promeut l'économie de toute la Suisse romande et qui compte étendre sa voix et son influence en Romandie et en Suisse alémanique. Une telle organisation place ses membres au cœur de son action et les aide à anticiper les défis à venir. Je me réjouis des collaborations plus intenses entre les Fédérations des différents cantons.

Propos recueillis par Anaïs Bourbia

LE SAVIEZ-VOUS ?

45

Il s'agit du nombre de collaboratrices et collaborateurs travaillant à la FPE-CIGA en février 2024. La palette d'activités et de compétences est riche et variée, allant de la gestion des assurances sociales à celle d'associations et manifestations, en passant par la comptabilité, la communication ou encore le droit du travail. Quels que soient les besoins de nos membres, nous nous efforçons d'y répondre le mieux possible, tout en accordant une attention particulière à nos valeurs de proximité et de fiabilité. Retrouvez notre équipe sur fpe-ciga.ch/personnes-de-contact

EDITO



Félicitations à notre directrice pour son élection au Conseil national !

Après les élections fédérales de l'automne passé, les nouvelles et nouveaux parlementaires ont pris leurs fonctions lors de la session d'hiver en décembre. Notre directrice, Nadine Gobet, qui se présentait au Conseil national sur la liste PLR, était pressentie, arrivée 1^{ère} des viennent-ensuite derrière Jacques Bourgeois en 2015 et 2019. L'annonce des résultats a ainsi été une satisfaction et une valorisation de l'engagement constant de notre directrice dans son travail quotidien à la tête de la Fédération Patronale et Economique.

C'est donc avec fierté que nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à Nadine Gobet pour cette élection. Cette victoire est la reconnaissance des compétences de notre directrice, mais aussi une marque de confiance que les électrices et électeurs fribourgeois-es placent en elle. Il est certain que son rôle de défense des intérêts de nos entreprises, qu'elle a incarné au Grand Conseil jusqu'à cette élection, a eu du poids dans les urnes.

C'est en tout cas une bonne nouvelle pour notre région et nos membres qui sont, il n'est pas inutile de le rappeler, en grande majorité des entreprises de moins de 10 personnes. Car nous pourrions compter sur notre directrice pour relayer nos préoccupations et défendre nos intérêts à Berne. La prochaine législature ne manquera pas de dossiers importants et de défis. Retraites, primes d'assurance maladie, changement climatique, énergie, infrastructures, ou encore relations avec l'UE, les préoccupations des Suisses sont nombreuses et demanderont des réponses concrètes ces prochaines années.

Nous sommes convaincus que notre directrice saura garder comme priorité les préoccupations et besoins de nos entreprises et de leurs employé-e-s qui contribuent à la prospérité de notre pays, prospérité qui profite à toute la population. Félicitations pour cette nouvelle étape de l'engagement politique de notre directrice !

Claude Ambrosini
Président du Comité directeur de la FPE-CIGA

VIE ECONOMIQUE & POLITIQUE

INTERVIEW DE NADINE GOBET, ÉLUE AU CONSEIL NATIONAL

Lors des élections fédérales de l'automne dernier, notre directrice Nadine Gobet a été élue au Conseil national, après avoir été députée au Grand Conseil fribourgeois depuis 2006. Pour Interface, elle revient sur ses motivations, les thèmes qui lui tiennent à cœur et les défis qui attendent les entreprises.

Interface: Quelle a été votre réaction à l'annonce des résultats?

Nadine Gobet: Tout d'abord, beaucoup de reconnaissance envers la population fribourgeoise pour la confiance qu'elle m'a accordée. Elle m'a offert le privilège de pouvoir la représenter au sein du Parlement fédéral. Ensuite, beaucoup de satisfaction que ma persévérance ait payé, comme il s'agissait de la 3^{ème} fois que je me présentais à cette élection, avec un siège vacant cette année. Mais j'ai aussi pris conscience des responsabilités qui accompagnent cette fonction, pour apporter des réponses concrètes à la population face aux défis qui nous attendent.

Qu'est-ce qui vous a motivée à vouloir rejoindre le Conseil national?

J'ai toujours envisagé mon engagement politique comme une activité qui soit compatible avec le maintien de mon travail au sein de la FPE-CIGA. Il est essentiel pour moi de garder un pied dans le terrain au quotidien, afin de conserver une vision claire des préoccupations et de pouvoir ensuite les relayer. C'est pourquoi j'ai choisi de me porter candidate pour le Conseil national, qui est une fonction politique de milice, plutôt que pour la Préfecture de la Gruyère ou le Conseil d'Etat fribourgeois, pour lesquels j'avais été sollicitée mais qui ne m'auraient pas permis de garder mon activité professionnelle. Après toutes ces années passées à la FPE-CIGA, je suis toujours passionnée par mon travail et surtout par les personnes que je rencontre, ces entrepreneurs, indépendants et artisans, qui prennent des risques au quotidien et qui contribuent au développement économique de notre canton.

Quels thèmes vous tiennent particulièrement à cœur pour cette législature?

Nous avons la chance de vivre dans un pays avec un certain niveau de vie et l'objectif principal pour moi est de le maintenir. Cela passe par différents domaines essentiels, comme le marché du travail par exemple, qu'il faut continuer à rendre attractif, notamment à travers la formation professionnelle et continue, qui permet de s'adapter aux évolutions des métiers. Mais il ne faut pas oublier d'autres éléments, comme le soutien aux parents avec des places de crèches en suffisance et à des prix abordables.

Dans les autres thèmes, je citerais encore l'approvisionnement énergétique et l'importance de développer les énergies renouvelables en Suisse, nos infrastructures ferroviaires et nos routes qui doivent faire l'objet d'investissements, et enfin les assurances sociales qui doivent continuer à pouvoir assurer nos retraites sans pénaliser excessivement celles et ceux qui les financent.

Quels défis voyez-vous pour les entreprises durant ces quatre prochaines années?

Au-delà des sujets déjà cités ci-dessus, l'un des enjeux est la reprise des discussions avec l'Union Européenne car plusieurs accords entraîneront des répercussions importantes s'ils ne sont pas reconduits. Un autre défi est bien sûr la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, avec un manque estimé d'environ 430'000 personnes d'ici 2040 selon *economiesuisse*. Nous devons être inventifs afin de mieux utiliser le potentiel existant en Suisse. Les accords sur la libre circulation des personnes restent également essentiels, mais il faut bien se rendre compte que cette pénurie touche également les autres pays. Nous devons ainsi trouver des solutions à l'interne. Pour terminer, il est certain que les changements climatiques imposeront des modifications dans les manières d'opérer de nombre d'entreprises.

Quelles seront les principales différences pour vous par rapport au Grand Conseil?

Au Grand Conseil, nous évoluons au niveau cantonal et nous nous connaissons pour certains grâce à nos formations, nos activités professionnelles, sportives et

autres. Au Conseil national, les décisions concernent l'ensemble du pays, avec des langues et cultures différentes. Ce sera également un travail important de créer de nouveaux liens et réseaux, au sein du PLR mais également auprès des autres partis, car nous ne pouvons rien faire seul en politique, les compromis et consensus sont indispensables pour obtenir des résultats.

Qu'est-ce que vous pensez pouvoir apporter aux membres de la FPE-CIGA?

Mon engagement est de rester à l'écoute de nos membres et de la population fribourgeoise en général, proche de la réalité, afin de pouvoir défendre leurs intérêts et relayer leurs préoccupations, que ce soit dans des projets de loi ou d'autres moyens. Je tiens ainsi à leur assurer que je suis toujours à leur service et à disposition pour entendre leurs remarques.

Propos recueillis par Anaïs Bourbia



“
Mon engagement est de rester à l'écoute de nos membres et de la population fribourgeoise en général [...] afin de pouvoir défendre leurs intérêts et relayer leurs préoccupations.
”

Nadine Gobet
Élue au Conseil national

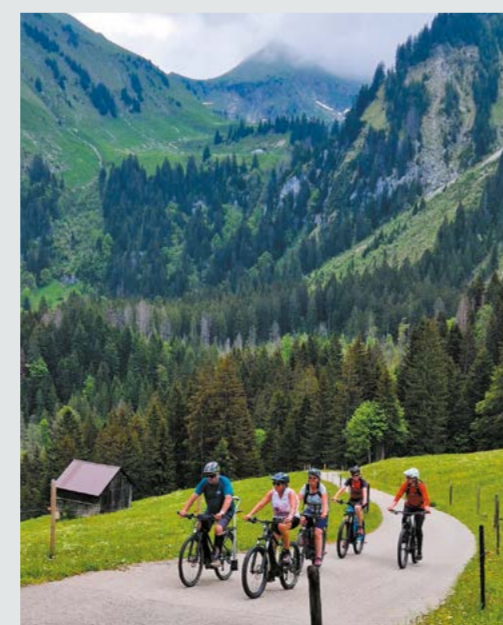
RETOUR EN IMAGES

«75 ANS, UNE VIE À VOS CÔTÉS»

En 2023, la FPE-CIGA a fêté ses 75 ans d'activité. À cette occasion, des actions et activités ont été organisées tout au long de l'année, afin de célébrer ce jubilé avec celles et ceux qui font la FPE-CIGA. Concours photos, balades thématiques, assemblée générale festive ou encore toile sur le bâtiment ont rythmé cet anniversaire, avec comme fil rouge « 75 ans, une vie à vos côtés ». Pour clôturer cette année particulière, un aftermovie a été réalisé afin de revenir en images sur toutes ces activités. Vous pouvez le découvrir via le code QR ci-dessous, ainsi que quelques images de nos actions sur cette page.



©fpe-ciga



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 3 MARS 2024



INITIATIVE POPULAIRE « POUR UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE SÛRE ET PÉRENNE (INITIATIVE SUR LES RENTES) »

L'initiative a été déposée par les Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse dans le but de financer et de sécuriser à long terme la prévoyance vieillesse. Cette initiative demande que l'âge de référence soit d'abord fixé à 66 ans pour les deux sexes, puis indexé sur l'espérance de vie moyenne de la population, à hauteur de 80% de l'augmentation de l'espérance de vie.

Position de la FPE

La FPE recommande de **refuser** cette initiative populaire.

Arguments:

- La réforme AVS 21 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et prévoit déjà une harmonisation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes. Le principe peut être intéressant mais le timing n'est pas judicieux. En effet, il est important de rappeler que cette réforme avait déjà été acceptée de justesse en septembre 2022.
- La prévoyance vieillesse, aussi bien le 1^{er} que le 2^{ème} pilier, fait actuellement l'objet de réflexions et de propositions de réformes au sein du Conseil fédéral et du Parlement. Il ne fait donc pas sens de proposer une initiative populaire pendant que ce processus est en cours.

INITIATIVE POPULAIRE « MIEUX VIVRE À LA RETRAITE (INITIATIVE POUR UNE 13^È RENTE AVS) »

Cette initiative populaire a été déposée par l'Union syndicale suisse qui propose d'instaurer une 13^è rente dans le cadre de la vieillesse uniquement, ne touchant pas l'invalidité ou les survivants. Cette rente supplémentaire serait attribuée à tous les rentiers sans exception, sans être liée à leur situation financière.

Position de la FPE

La FPE recommande de **refuser** cette initiative populaire.

Arguments:

- L'initiative prévoit un effet arrosoir: en ne prenant pas en compte la situation financière du bénéficiaire, elle touche tout le monde, également les personnes qui bénéficient déjà de retraites confortables. Elle ne permet ainsi pas une aide ciblée envers les rentiers ayant une situation précaire.
- L'initiative n'est pas abordable financièrement, augmentant de 8,33% les prestations d'un coup, ce qui représente 1,1% de TVA ou 0,8% de cotisations supplémentaires pour financer cette rente. Elle se ferait ainsi aux dépens d'autres mesures plus ciblées.
- Les bénéficiaires de prestations complémentaires ne recevront pas d'argent supplémentaire car un nouveau calcul sera fait.

FORMATIONS



23 FÉVRIER 2024 | 8H30-17H00

RECRUTEMENT DIGITAL « TROUVEZ VOS FUTURS COLLABORATEURS EN LIGNE ! »

1^{ER} MARS 2024 | 8H30-17H00

MARKETING DIGITAL GOOGLE, COURS DE BASE

7 MARS 2024 | 8H30-17H00

CONDUITE DE SÉANCES ET PARTICIPATION EFFICACE

14 MARS 2024 | 8H30-17H00

LINKEDIN EN PRATIQUE – COACHING PERSONNALISÉ

18 ET 19 AVRIL 2024 | 8H00-17H00

DÉMARRER VOTRE ACTIVITÉ E-COMMERCE

22 AVRIL 2024 | 8H00-18H00 (REPAS DE MIDI COMPRIS)

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC ET STORYTELLING

25 AVRIL 2024 | 8H30-17H00

INSTAGRAM EN PRATIQUE – COACHING PERSONNALISÉ

3 MAI 2024 | 8H15-17H00

DROIT DU TRAVAIL – LES HORAIRES DE TRAVAIL

17 MAI 2024 | 8H00-12H00

MICROSOFT ONENOTE ET ONEDRIVE

14 JUIN 2024 | 8H00-12H00

CYBERCRIMINALITÉ – LES BONS RÉFLEXES

ÉVÉNEMENTS

21 FÉVRIER 2024 | 18H00 – 19H15

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2024

(EN COLLABORATION AVEC LA BANQUE
RAIFFEISEN MOLÉSON)

AULA DU CO DE RIAZ

26 MARS 2024 | 17H30 – 19H00

**TABLE RONDE « TRAVAIL ET INCAPACITÉ:
REGARDS CROISÉS »**

(EN COLLABORATION AVEC L'UPCF)
FORUM FRIBOURG

FAQ - CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL ET AVS

Changement d'état civil – Dois-je l'annoncer? et à qui?

Tout changement de situation personnelle doit obligatoirement être annoncé à la Caisse de compensation AVS, en particulier les mariages, naissances, divorces et décès.

- Un changement d'état civil de deux personnes ayant droit à la rente n'entraîne, en général, aucune modification des bases de calcul; cependant il y a lieu de réexaminer le plafonnement des deux rentes individuelles.
- Si, lors du changement d'état civil, seul un des conjoints a droit à la rente, il y a lieu de procéder à un nouveau calcul de sa prestation.

Rente AVS pour personnes mariées – Comment est-elle calculée?

- La somme des revenus à prendre en compte se compose des revenus propres et non partagés réalisés avant le mariage et des revenus partagés durant le mariage.
- La somme des deux rentes individuelles d'un couple marié s'élève au plus à 150% du montant maximum de la rente AVS/AI (montant valeur 2024: CHF 3'675.-). Les deux rentes soumises au plafonnement sont réduites en proportion de leur quote-part.

Divorce – Comment sont partagés les revenus (splitting)?

On attribue à chaque ex-conjoint la moitié de la somme des revenus qu'ils ont réalisés ensemble depuis l'année qui suit le mariage jusqu'à l'année qui précède le divorce.

- Seules les années civiles durant lesquelles les conjoints étaient assurés à l'AVS/AI sont prises en compte.
- Les revenus sont partagés lorsque le mariage a été dissous par un divorce.
- Les conjoints divorcés peuvent demander séparément le splitting au moyen du formulaire spécifique. S'ils omettent de le faire au moment du divorce, la caisse de compensation compétente introduira la procédure au plus tard au moment du calcul de la rente.

Plus d'informations sur fpe-ciga.ch ou par téléphone au 026 919 87 40



Programme complet et
inscriptions sur notre site
fpe-ciga.ch/formations

IMPRESSUM

Edition

FPE-CIGA, Bulle

Rédaction

Anaïs Bourbia

Concept graphique & Mise en page

Agence Dep-art Sàrl, Riaz

Impression

media f imprimerie SA, Bulle



FPE - CIGA
Fédération Patronale
et Economique

